

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 03 octobre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 26 septembre 2024, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Christelle THORÉ étant secrétaire de séance.

Délibération n°2024/99
En date du 03 octobre 2024
Portant sur :
Suppression de postes

Membres	29
Présents	21
Représentés	5
Votants	26
Exprimés	26
Pour	26
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS.

Représentés : Monsieur Jean DU BOUCHERON par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Guy MARISSAL par Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur Xavier ABBADIE, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Patrice POT, Monsieur Michaël RUIZ-OLID par Madame Martine POTTIER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 26 septembre 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide la suppression des postes suivants :

Service Entretien des Bâtiments	1 poste d'Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet 1 poste d'Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet
Service Gestion Technique du Patrimoine	1 poste d'Agent de Maîtrise à temps complet
Pôle Administratif - Service surveillance de la voie publique	1 poste d'Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Service Piscine	1 poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 2 ^{ème} classe à temps complet 1 poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 1 ^{ère} classe à temps complet
Service Ecole de Musique	1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Service Affaires scolaires	1 poste de d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe à temps complet

Service Action culturelle	1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Service Voirie -Propreté urbaine - Ateliers	1 poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet

A AIXE SUR VIENNE, le 03 octobre 2024

René ARNAUD

Madame Christelle THORÉ

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 07 octobre 2024, date de sa publication.